

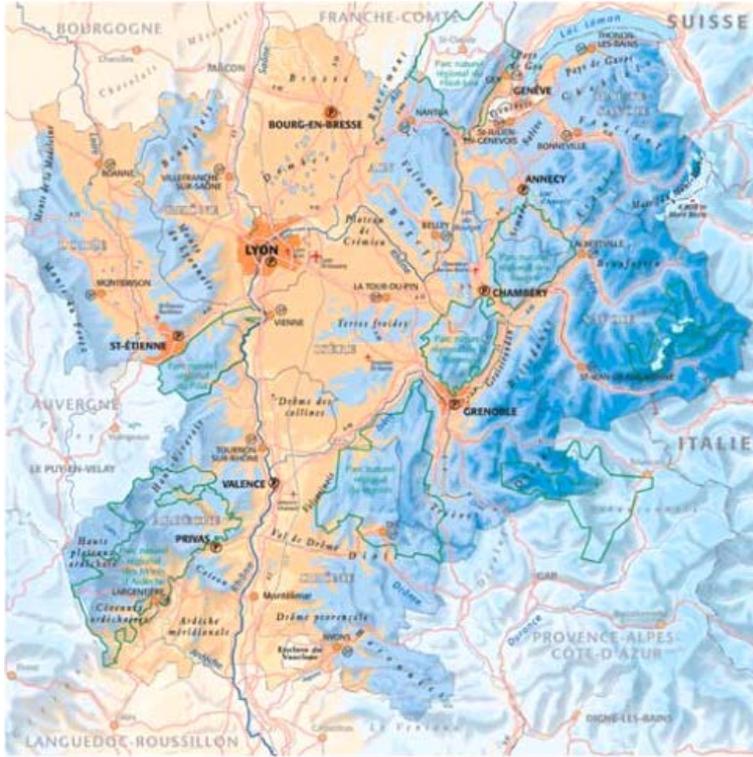
Comment organiser le développement des montagnes à l'échelle d'un massif à cheval sur plusieurs frontières administratives?

Geneviève Borodine

Conseil régional de Rhône-Alpes (France)

Rome, 6 juin 2013

Rhône-Alpes : une région, trois massifs partagés



Dont un massif régi par une convention internationale:
les Alpes

Programmes plurirégionaux de massif 2014- 2020

- ✓ **1 stratégie régionale**
- ✓ **1 politique mais 3 massifs**
- ✓ **3 modalités de mise en œuvre**

Démarche



Démarche « Montagne 2040 »

- ✓ Interroger la **pertinence du modèle de développement** actuel face aux incertitudes en matière de changement climatique global, de ressources disponibles et de fragilité des économies montagnardes
- ✓ Prendre des engagements constituant la **vision** de la Région Rhône-Alpes (présentés le 25 juin 2013)

Programmes plurirégionaux de massif 2014- 2020



Les politiques de massif dans le paysage des interventions publiques

Des objets originaux :

- **Un champ d'action particulier** : la réponse aux problématiques propres à une culture, une économie et un environnement montagnards
- **Une échelle d'intervention spécifique**, celle du massif, qui commande un partenariat nécessairement interrégional

Petit glossaire

Une assemblée représentative des acteurs politiques, économiques et associatifs du massif : **le comité de massif**

En charge de tracer les lignes directrices de l'avenir du territoire partagé : **le schéma interrégional de massif**

Schéma qui sert de cadre de référence à la mise en oeuvre de politiques coordonnées entre Régions concernées et Etat : **le programme interrégional de massif** (actuellement 2007/2013)

Le bras armé de l'Etat pour cette mise en oeuvre est, dans chaque massif, un service déconcentré de la DATAR, **le commissariat de massif**

A quoi la Région est-elle engagée dans les conventions de massif ?

Une Convention interrégionale de massif est un **engagement pluriannuel entre partenaires publics, dont la Région** :

- ✓ à orienter vers le territoire d'un massif donné et sur la période **un montant budgétaire contractualisé**, mis en œuvre selon les priorités et modalités de ses politiques et dispositifs propres
- ✓ à participer **aux instances partenariales** de programmation, d'animation et de suivi de la convention

A quoi la Région est-elle engagée dans les conventions de massif ?

2007-2013	Massif des Alpes	Massif du Jura	Massif central
Maquette financière	161,19M€	68,68M€	163M€
Engagement de Rhône-Alpes (2007-2013)	36,7 M€	5,5M€	12,8M€
FEDER	34,9M€	9,8M€	40,6M€

Quels objectifs servent une Convention interrégionale de massif ?

La CIM décline la stratégie arrêtée dans le schéma de massif:

- ✓ selon un **nombre limité d'axes** et d'objectifs opérationnels partagés,
- ✓ sur lesquels les partenaires opèrent une **conjonction de leurs moyens** techniques et financiers

... pour assurer un effet levier maximal de ces politiques publiques

...pour explorer ensemble de nouveaux outils et modalités d'intervention

Quelle plus-value attendre d'une CIM:

⇒ pour ses partenaires?

⇒ pour les territoires?

- ✓ Une **addition** de moyens financiers
 - un **financement européen particulier**
 - des moyens budgétaires d'État spécifiques

- ✓ Une **mutualisation** des moyens
 - **pour tester**, en partenariat, de nouveaux champs d'intervention et de nouvelles formes d'action publique
 - **pour capitaliser** et diffuser les innovations à travers une mise en réseau interrégionale

La Convention Interrégionale du Massif Central (CIMAC)



La Convention Interrégionale du Massif Central (CIMAC)

- ✓ **15 % du Territoire National, 42 % de la montagne française**
- ✓ **3.85 M d'habitants**
- ✓ **6 Régions : Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon , Bourgogne et Rhône-Alpes.**
- ✓ **11 Parcs, 175 000 entreprises, 74 000 exploitations agricoles**

CIMAC : 3 axes et 9 mesures en lien avec les enjeux du schéma de massif

Axe 1: Accueil de nouvelles populations

- ✓ Structuration et promotion de l'offre
- ✓ Développement des services: ***Rhône-Alpes chef de file/santé***

Axe 2 : Création de richesses

- ✓ Filières d'excellence- Industrie
- ✓ Filière bois
- ✓ Agriculture
- ✓ Tourisme

Axe 3 : Attractivité, accessibilité

- ✓ Déplacements
- ✓ TIC
- ✓ Environnement: ***Rhône-Alpes, chef de file/énergie renouvelables, eau, biodiversité***

Préparation Programmes opérationnels 2014-2020

Diagnostic: 3 blocs d'enjeux identifiés

- I- Améliorer l'**attractivité** du Massif central pour les populations et les entreprises
- II- Valoriser le potentiel comme la préservation des **ressources naturelles** du Massif central
- III- Améliorer les **connaissances**, leur diffusion et leur utilisation au profit des politiques territoriales

Préparation Programmes opérationnels 2014-2020

I- Améliorer l'attractivité du Massif central

- ✓ Une **approche territoriale** pour répondre aux attentes des entreprises et populations qui souhaitent s'installer ou nouvellement installées (accueil/ intégration des populations, lien attractivité entreprises et populations, filières courtes).
- ✓ Expérimentation de nouvelles offres de **services** grâce aux TIC et mise en réseau.
- ✓ Accompagner des **filières** caractéristiques: Bois, Forêt, Tourisme, Vieillessement, Mécanique...

Préparation Programmes opérationnels 2014-2020

II- Valoriser le potentiel et la préservation des ressources naturelles

- ✓ Expérimentation sur la **production d'énergies renouvelables**
- ✓ Soutien à **l'égalité énergétique** (habitat, précarité)
- ✓ Mutualisation interrégionale en fonction de la **géographie des écosystèmes et des trames**
- ✓ Expérimentation sur les **paiements pour services environnementaux** (carbone, eau, paysage, biodiversité)

Préparation Programmes opérationnels 2014-2020

III- Améliorer les connaissances et leur utilisation pour les territoires

- ✓ Sur le changement climatique
- ✓ Sur les aménités et services écosystémiques
- ✓ Sur l'attractivité des territoires

Les enjeux des prochaines programmations

- ✓ Articulation entre le PO régional et les POP massifs
- ✓ Déterminer les thématiques prioritaires pour chacun des massifs de la Région (segmentation)
- ✓ Articuler avec les dispositifs régionaux en vigueur
- ✓ Définir une enveloppe financière cohérente et réaliste
- ✓ S'assurer des contreparties régionales
- ✓ Une mobilisation conjointe de plusieurs fonds (au moins FEDER et FSE)

Les enjeux des prochaines programmations

- ✓ Quel partenariat refonder à l'échelle interrégionale ?
- ✓ Quelle animation territoriale construire permettant de jouer les complémentarités?
- ✓ Quels modes de gestion des POP ?

Projet de résolution pour l'élaboration d'une stratégie macro-régionale pour les Alpes



Parlement européen, mai 2013



Projet de résolution pour l'élaboration d'une stratégie macro-régionale

- ✓ La Convention alpine, l'Espace alpin et les régions de la zone alpine ont mené chacun en leur sein un travail exploratoire afin:
 - ✓ de préciser leur **vision de la macro-région des Alpes** par référence aux expériences déjà engagées au niveau européen;
 - ✓ d'analyser les **enjeux et défis communs**;
 - ✓ de proposer des **axes prioritaires d'actions**;
 - ✓ de préciser leurs **modalités d'association** à ce projet.
- ✓ Territoire transnational de **450 000 km²** et **70 millions d'habitants**.
- ✓ **Défis majeurs**:
 - ✓ changement climatique,
 - ✓ défi énergétique,
 - ✓ défi de la compétitivité mondiale,
 - ✓ évolutions démographiques.

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Contact: gborodine@rhonesalpes.fr

